N° 68

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 18246

# DISCOURS

## DU REPRESENTANT DU PEUPLE

# DUVIQUET,

Député du département de la Nièvre,

*Sur le départ des conscrits du département de la Nièvre.*

Séance du 29 frimaire an 7.

---

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LE département de la Nièvre a fourni, parmi la première classe des conscrits, son contingent pour les deux cent mille auxiliaires que vous avez appelés aux armées.



THE NEWBERRY LIBRARY

La malveillance, qui, dans quelques parties de la République, a cru cet instant favorable pour exciter des dissentions civiles, a été comprimée dans ce département par l'union imposante des autorités constituées, fortes de la confiance de leurs concitoyens, tous dévoués au salut de la République indépendante.

Le départ du dernier détachement des conscrits a été signalé par une fête civique à laquelle ont concouru les patriotes nombreux de la commune de Nevers. Ce fut le 16 frimaire que ces jeunes guerriers partirent pour aller se confondre dans les rangs toujours victorieux de l'armée d'Italie; ils jurèrent de conserver intacte la gloire du nom français, le jour même où, sur un message du Directoire exécutif, vous chargiez cette même armée de venger la République des outrages trop long-temps impunis des rois de Naples et de Turin.

Vous avez annoncé à nos braves les perfidies des rois; et nos braves, qui n'ignorent pas que faire la guerre avec lenteur, c'est se préparer des revers; que pour faire de grandes choses il faut précipiter les momens, ont déjà forcé un de ces tyrans à purger de sa présence une terre libre qui le repoussoit, en se déportant au-delà des mers. Il devoit à la modération du Gouvernement français la conservation de son existence politique, et à sa médiation une couronne que le peuple piémontais opprimé vouloit lui arracher. Pour prix de tant de longanimité, les sicaires du tyran assassinoient ceux qui l'avoient garanti long-temps des justes fureurs populaires.

Des succès éclatans déjà obtenus sur les troupes du roi de Naples font augurer une vengeance proportionnée à l'odieuse agression par laquelle il a violé les traités qui lui assuroient la tranquille possession de ses états, et l'amitié fidèle de la République.

Que cette leçon terrible éclaire sur leurs véritables intérêts les gouvernemens que des conseillers perfides voudroient entraîner de nouveau dans une guerre dont les chances leur sont aussi peu favorables. Les bataillons vainqueurs de l'Europe sont là, recrutés par une

jeunesse brillante, disposée à rivaliser d'intrépidité avec ces guerriers qui, par leurs exploits étonnans, ont forcé l'admiration de l'univers.

Voici l'adresse de l'administration centrale de la Nièvre au Corps législatif.

*Les administrateurs du département de la Nièvre au président du Conseil des Cinq-cents.*

Nevers, le 23 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Nous avons l'honneur d'adresser au Corps législatif l'arrêté que nous avons pris le 11 du courant, à l'occasion du dernier départ des conscrits de notre département : nous y joignons le procès-verbal de la fête que nous avons cru devoir donner à tous, en témoignage de leur dévouement et de leur amour pour la liberté.

Nous ne pouvons, citoyen président, assez faire sentir toute la joie qu'ont fait éclater ces jeunes citoyens, et la satisfaction qu'a montrée dans ce jour solemnel le peuple de Nevers.

Nous saisissons cette occasion, citoyen président, pour féliciter le Conseil des Cinq-cents des grandes mesures qu'il vient de prendre pour punir l'audace de deux tyrans depuis long-temps coalisés contre la France, dont l'un d'eux, après lui avoir juré amitié, n'a pas craint de se parjurer en donnant protection à une nation aussi barbare qu'insolente, et en l'armant contre nous. Oui, ces deux despotes perfides seront écrasés avec tous leurs amis : c'est le cri unanime des républicains : qu'ils tremblent !

Salut et respect.

*Signé*, GALLOIS, *président.*

JACQUINOT, *secrétaire en chef.*

*P. S.* Nous assurons le Corps législatif, citoyen président, que depuis la loi sur la levée des deux cent mille hommes, il est parti de ce département huit cent soixante-trois conscrits, et huit cent soixante-dix réquisitionnaires; ce qui donne dix sept-cent trente-trois hommes effectifs.

Les retardataires qui arrivent tous les jours partiront successivement.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.